

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2006 N°42 /
14 décembre 2006

1. Délibération en date du 13 décembre 2006 modifiant la délibération du 1^{er} octobre 2003 portant
délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au président

P2

2.

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2006

**DELIBERATION MODIFIANT LA DELIBERATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2003 PORTANT
DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT**

Vu la loi de finances pour 1991 (n°90-1168 du 29 décembre 1990),

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 1^{er} octobre 2003 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

Article 1^{er}

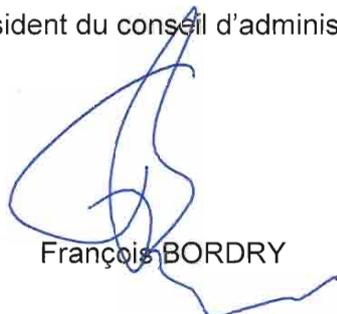
Le point 3 de l'article 1 de la délibération du 1^{er} octobre 2003 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

- passation de baux et contrats de location d'immeubles lorsque le loyer annuel est inférieur à 60 000 € hors taxes.

Article 2

La présente délibération sera transmise pour approbation au ministre chargé des voies navigables et au ministre chargé du budget et publiée au bulletin officiel des actes de VNF.

Le président du conseil d'administration



François BORDRY

Le directeur des affaires juridiques
et de la commande publique
secrétaire du conseil d'administration



Jean-Pierre BOUCHUT